



nendazpanorama

N° 122 | AOÛT 2017

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Assemblée primaire juin / Comptes / Maison de la santé	2
Gel dans l'agriculture	3

NENDAZ ENSEMBLE

Organisation de l'école	4
Informations pour les classes primaires	5
Informations pour les élèves du cycle d'orientation	7
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz ..	8
Règlement en matière d'absence	8
Structures d'accueil pour les enfants	9
Orientation scolaire et professionnelle	10
Plan de scolarité 2017-2018	11
Horaires des transports scolaires	12
L'école comme autrefois	13
Rénovation de la salle d'appui à Veysonnaz ..	14
Soirée d'information au P'tit Bec	15
Elle a été baptisée « Les Grenouilles »	15
Mon village a une âme	16
Les petits lecteurs découvrent le monde	16
Trois « bravo » et deux « au revoir »	17
Recherche apprenti(e) méritant(e)	17
L'aide à la famille versée automatiquement ..	17
Notre commune est riche en talents	18
Logements libres dans la résidence St-Jacques	19
Les métiers du tourisme: responsable d'un restaurant d'altitude	19

NENDAZ BOUGE

Le cycle d'orientation en pleine mue	21
Une cinquième carte journalière CFF	21
Ensemble pour faire la fête	22
Formation gratuite sur la communication interculturelle	23
Crier carton comme les grands	23
Programme Nendaz Sport	24
Nendaz a bougé	25
Les rendez-vous du Nind'Art	26

NENDAZ DURABLE

Un rallye électrique de passage à Nendaz	28
Bike4car : à vous la liberté !	29
L'affaire est dans le sac	29

NENDAZ PRATIQUE

Agenda	31
Memento	32

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Claudy Bourban

Média officiel de communication de la Commune, le « Nendaz Panorama » occupe une place importante dans le paysage médiatique des Nendettes et des Nendards. Le numéro d'août est particulièrement attendu par les parents d'élèves en scolarité obligatoire et par les élèves eux-mêmes, curieux de connaître les détails de l'organisation de l'année scolaire qui s'approche inéluctablement. Le citoyen lambda y trouvera aussi son compte tant le sommaire de ce numéro est riche en informations diverses sur la vie de notre commune. Tous les âges et différents villages sont concernés puisqu'il est question de l'inauguration de la crèche d'Aproz, de la Résidence Saint-Jacques à Haute-Nendaz en passant par les diverses offres sportives et culturelles. La mobilité douce et l'utilisation des énergies renouvelables n'ont pas été oubliées avec le passage du plus grand rallye électrique d'Europe à Nendaz ainsi que la réactivation de l'action « Bike4Car ».

Pour ma part, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de vous faire part de quelques réflexions sur les défis que doit relever l'école obligatoire du 21^e siècle.

« Compter, lire, écrire » est-ce suffisant comme objectifs de la scolarité obligatoire tels que prônent certains adeptes des formules simplificatrices ?

Certes ce sont là les trois piliers censés apporter les bases pour la compréhension du monde d'aujourd'hui. Mais qu'en est-il de la préparation de l'être humain à aborder les challenges qu'il aura immanquablement à relever dans le futur – la

gestion des flux migratoires, les changements climatiques, l'hyper connectivité et bien d'autres surprises encore ?

Alors me direz-vous, comment enseigner des savoir-faire qui n'existent pas encore ? Et c'est là que l'adage « mieux vaut une tête bien faite plutôt qu'une tête bien pleine » mis en avant par Montaigne dans ses Essais prend toute sa valeur. Et par là même le métier d'enseignant de la 1^H à la 11^e CO a une chance de regagner toute son aura.

Les avancées actuelles dans les domaines des neurosciences et des sciences cognitives doivent être prises en compte pour mieux cerner l'être humain dans toute sa complexité. Les technologies novatrices doivent être utilisées de manière réfléchie pour pallier nos faiblesses et augmenter nos forces.

Le métier d'enseignant est en passe de prendre un virage sans précédent, sachons saisir notre chance. L'autorité politique a fait sa part dans la mission qui lui revient en fixant des objectifs ambitieux dans les deux lois scolaires récentes qui régissent la scolarité obligatoire, « La Loi sur le Cycle d'Orientation de 2009 » ainsi que « La Loi sur l'enseignement primaire de 2013 ». Il nous appartient de donner du corps au contenu de ces deux lois et des ordonnances qui en découlent.

A vous toutes et tous qui avez participé et qui participerez à la réussite de notre école, je vous remercie sincèrement et vous souhaite qu'une bonne et longue retraite qui une belle fin d'été occupés à vos préparations et soucieux de recharger vos batteries pour une année qui s'annonce dense en défis à relever.

Claudie Bourban,
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz ■



bientôt une maison de la santé à Nendaz

L'Assemblée primaire de la Commune de Nendaz a accepté le 22 juin un crédit d'engagement pour la création d'une maison de la santé à Haute-Nendaz.

La Commune de Nendaz va ainsi acquérir des locaux à construire proche du centre de la station, sur la route des Ecluses. Le rez sera consacré à un cabinet médical de groupe pouvant accueillir jusqu'à cinq médecins. Les autres deux étages permettront d'intégrer dans ce bâtiment des praticiens indépendants du milieu paramédical.

La santé, voilà un domaine qui concerne tout un chacun. Les Nendards ne s'y sont pas trompés puisqu'ils étaient bien plus nombreux qu'à l'accoutumée à répondre présent pour cette Assemblée primaire à la salle du cycle d'orientation de Basse-Nendaz. Plus de 140 personnes ont ainsi pris part au vote.

Approbation claire après discussion

Après la présentation du projet* par le conseiller communal Frédéric Fagnière, plusieurs citoyens ont pris la parole, avec la même question en filigrane : pourquoi avoir choisi comme lieu, le centre de la station sur la route des Ecluses, et non le centre de la commune ?

Frédéric Fagnière a expliqué que différentes alternatives avaient été étudiées, y compris à Basse-Nendaz. La décision a été prise à la lumière de différents critères tels que l'accès, la viabilité selon l'expérience, la configuration des locaux, les synergies possibles et l'adhésion des médecins en place.



Le conseiller communal Frédéric Fagnière entouré des trois médecins d'ores et déjà impliqués dans ce projet, à savoir les D^r Amédée Lages, Jean-Olivier Praz et Laurent Praz. © DR

Et d'énumérer les différents avantages de l'emplacement désigné : proche du centre, des commerces, des parkings publics et de deux pharmacies, accès facile par la route autant pour les personnes à mobilité réduite que pour les véhicules d'urgence, possibilité pour un hélicoptère de se poser juste à côté en cas d'urgence vitale.

Collaboration médecins/Commune

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les autorités communales et trois médecins installés en station. Ces derniers se sont déjà engagés à rejoindre la future maison de la santé. Les locaux leur sont loués sur la base du prix moyen du marché. L'achat des équipements médicaux et fournitures seront entièrement à

leur charge. Certaines conditions ont été posées comme le maintien d'une permanence médicale en hiver et une ouverture du cabinet tous les jours ouvrables de l'année.

Les modalités prévues

La Commune de Nendaz met à disposition des professionnels de la santé, sous forme de location, des locaux appropriés permettant l'exploitation d'une maison de la santé qui intègre un cabinet médical de groupe. Elle finance à cet effet l'acquisition de locaux pour un coût estimé à CHF 6,3 millions pour plus de 1'100 m² de surface habitable et une douzaine de places de parc. Le loyer sera fixé sur la base du prix moyen du marché. Le principe de financement prévu repose sur le fait

que les recettes couvrent l'ensemble des charges (intérêts, charges directes et fonds de rénovation). Les loyers per-

mettront ainsi de couvrir les charges ce qui garantit à la commune de Nendaz aucune charge financière hormis

l'achat des locaux qui viendront s'ajouter au patrimoine communal.

Les comptes 2016 aussi à l'ordre du jour

L'Assemblée primaire a également dû se prononcer ce soir-là sur les comptes 2016. Le président Francis Dumas a qualifié cet exercice de bon avec des indicateurs financiers tous au vert : « Seul l'endettement par habitant n'obtient pas la meilleure note, ce qui s'explique par les nombreux investissements entrepris ces dernières années. Cependant, il recule, ce qui est une bonne nouvelle ». Il a ajouté que des revenus ponctuels ainsi que la marge d'autofinancement devraient permettre de financer la plupart des projets à venir. Il a annoncé la vente de la villa de M^{me} Arthaud à Coppet, bien pour moitié entre les mains de la Commune par succession. Après impôt, ce sont ainsi 4 millions de francs qui entreront dans les caisses communales. Cette somme servira en bonne partie à la construction de la future maison de la santé. Les comptes 2016 de la Municipalité se bouclent sur une situation positive avec un compte de fonctionnement qui laisse apparaître une marge d'autofinancement de CHF 9'088'223.30. Les investissements nets s'élèvent à CHF 8'400'247.29 et l'excédent de revenus de CHF 647'066.01 dégagé porte la fortune nette de la Commune à CHF 35'145'651.58 contre CHF 34'498'585.57 à fin 2015. L'assemblée primaire a approuvé les comptes 2016. Quelques minutes auparavant, l'assemblée bourgeoise en avait fait de même pour les comptes 2016 de la Bourgeoisie.

Une solution d'avenir

A l'instar de nombreuses régions de Suisse, Nendaz connaît à l'heure actuelle une offre en médecins de premier recours qui ne répond plus à la demande. Ceci est particulièrement le cas en haute saison touristique. Une telle structure offre aux professionnels de la santé un environnement de travail approprié, des synergies intéressantes, voire des prises en charge multidisciplinaires. Il sera ainsi plus facile de trouver de la relève. Cette future maison de la santé représente la garantie d'une prise en charge médicale de proximité et de qualité à Nendaz.

* Pour en savoir plus sur le projet, voir le fascicule des comptes 2016 distribué en tout-ménage début juin 2017 et également disponible sur la page www.nendaz.org/maisonsante ■

gel dans l'agriculture

par la commission « agriculture »



Arboriculture : la gelée noire de cette année a créé une situation qualifiée d'exceptionnelle. En réaction, le Conseil communal, sur proposition de la commission « Agriculture », propose un ensemble de mesures de solidarité communale.

Les cultures fruitières et viticoles nendettes ont payé un lourd tribut au gel du mois d'avril passé. Après concertation des membres de la commission « Agriculture » avec les professionnels concernés le 21 juin dernier, des mesures de solidarité ont été présentées au Conseil communal qui les a entérinées.

Afin de soutenir **les professionnels ayant leur domicile fiscal sur Nendaz et titulaire d'un numéro d'exploitant (paiements directs)**, un fonds communal va être débloqué. Il sera réparti en deux points :

• Aide à l'achat de bougies antigel

La lutte par aspersion n'étant quasiment pas possible sur notre territoire, les bougies réparties dans les vergers restent encore le moyen le plus efficace et le plus utilisé pour lutter contre le gel en relevant la température de quelques degrés au niveau du sol. Ces bougies représentent une charge considérable en

matériel et en personnel pour les arboriculteurs. La première partie du fonds communal servira à fournir une aide pour l'achat de bougies qui permettront de lutter efficacement contre une prochaine vague de gel. Les besoins devront faire l'objet d'une annonce par les exploitants à l'aide d'un formulaire d'inscription.

• Fonds d'aide exceptionnel

Le montant disponible après l'achat des bougies sera versé aux arboriculteurs sur la base d'une participation au m² en fonction des pertes subies en tenant compte d'une « franchise » arrêtée comme suit :

Culture	Surface
Fruits à noyaux	5000 m ²
Framboises	1000 m ²
Vignes	2500 m ²

En dessous de cette franchise, aucune aide ne sera accordée.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de compléter **le formulaire en téléchargement sur le site de la commune de Nendaz** www.nendaz.org/gel. Celui-ci devra être retourné impérativement **avant le 15.09.2017** (le cachet postal faisant foi). Toute requête tardive se verra refusée. Dès cette date, la commission « Agriculture » étudiera les demandes dans le détail avant de soumettre ses propositions au Conseil communal pour décision.

Consciente qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui n'aura qu'un impact limité pour compenser les pertes subies, la commission « Agriculture » poursuivra sa tâche pour étudier des solutions de soutien sur le long terme.

Le préposé communal à l'agriculture, M. David Fournier, se tient à disposition pour répondre aux questions éventuelles (027 289 56 64). ■



organisation de l'école

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Retrouvez ci-dessous la dotation horaire accordée aux écoles de Nendaz et Veysonnaz par le Canton, les nombreux changements au niveau du personnel ainsi que la répartition des classes dans les centres scolaires.

Le projet d'organisation soumis au Service de l'enseignement par la Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz s'est vu octroyé la dotation horaire présentée dans le tableau ci-contre.

La Direction des écoles ayant mis en œuvre l'ensemble des principes inhérents à l'introduction de la Loi sur l'école primaire lors de l'année scolaire 2015-2016, les horaires de classe demeurent inchangés.

La réorganisation des transports entre les hauts de Basse-Nendaz et le centre scolaire de la Biolette génère de légères modifications d'horaire (voir page 12).

Personnel enseignant

Cette année, dix enseignants des classes primaires et du cycle d'orientation cessent leur activité professionnelle.

Après plus de quarante années passées à enseigner aux jeunes générations avec motivation et enthousiasme, M^{mes} Cordova Catherine, Broccard Eliane, Vouillamoz Cécile, Fournier Raymonde, Crettenand Simone ainsi que MM. Fournier Patrice et Maret Jean-Daniel ont fait valoir leur droit à la retraite.

M^{mes} Rosales de Rosa Annick, Lehner Valérie et Rouiller Yviane ont choisi

	CO Nendaz Veysonnaz	Primaire Nendaz	Primaire Veysonnaz
Enseignement ordinaire	329 périodes	702 périodes	120 périodes
Appui pédagogique intégré	26 périodes	41 périodes	10 périodes
Appui pédagogique renforcé	7 périodes	40 périodes	6 périodes
Soutien pour élèves allophones	4 périodes	10 périodes	4 périodes
Cours AC&M		37.5 périodes	9.5 périodes
Etudes dirigées	7 périodes	2.5 périodes	0.5 périodes



Raymonde, Simone, Éliane, Patrice, Cécile et Catherine souhaitent une bonne rentrée à tous les élèves et enseignants. © Aline Fournier

de poursuivre leur parcours professionnel dans d'autres contrées plus ou moins éloignées. En effet, M^{me} Rosales s'envolera vers la Bolivie pour enseigner à l'école suisse de Bogota

quant à M^{me} Lehner, elle renforcera les rangs des enseignants séduois et M^{me} Rouiller rejoindra le team des professeurs chargés de cours à la HEPV de Saint-Maurice.

Du côté de Veysonnaz, Aymon Bastien quitte l'équipe en place pour assurer le titulariat à plein temps d'une classe primaire sur la commune de Nendaz.

Les Conseils communaux, les Commissions Scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles les remercient vivement pour l'engagement, le sérieux, la motiva-

tion, la détermination et le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Nous leur souhaitons de réaliser quelques rêves remis au lendemain par les aléas de la vie professionnelle.

De ce fait, pour compléter son équipe pédagogique, la Direction des écoles a procédé à plusieurs engagements (voir ci-dessous).

Les Conseils communaux, les Commissions Scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.

En qualité d'enseignant primaire :



Bonvin
Delphine © DR



Bornet
Mélanie © DR



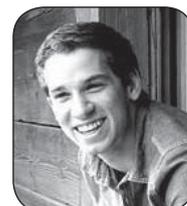
Fragnière
Aude © DR



Hoche pied
Ingrid © DR



Nogueira
Paola © DR



Aymon
Bastien © DR



Fragnière
Julien © DR



Lathion
Jean-Denis © DR

En qualité d'enseignante spécialisée :



Carruzzo
Dessimoz
Stéphanie © DR



Fournier
Denise © DR

En qualité d'enseignante AC&M :



Hache
Laureline © DR

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz : 027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30

Horaires des classes

• Pour les élèves de 1H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h55	9h10	8h55
	Début des cours	9h	9h15	9h
	Récréation	9h45	10h	9h45
	Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie			13h25
	Début des cours			13h30
	Récréation			15h
	Fin des cours			16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin
	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin
	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin
	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Jeudi après-midi Vendredi matin



• Pour les élèves de 2H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ
MATIN			
Sonnerie	8h55	9h10	8h55
Début des cours	9h	9h15	9h
Récréation	9h45	10h	9h45
Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI			
Sonnerie	13h25	13h35	13h25
Début des cours	13h30	13h40	13h30
Récréation	15h	15h10	15h
Fin des cours	16h05	16h15	16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin Lundi après-midi Mardi matin Mardi après-midi Jeudi matin Jeudi après-midi Vendredi matin Vendredi après-midi	Lundi matin Mardi matin Mardi après-midi Jeudi matin Jeudi après-midi Vendredi matin	Lundi matin Lundi après-midi Mardi matin Mardi après-midi Jeudi matin Jeudi après-midi Vendredi matin

• Pour les élèves de 3H et 4H scolarisés à...

	APROZ /HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ	BAAR
MATIN		
Sonnerie	8h10	8h25
Début des cours	8h15	8h30
Récréation	9h45	10h
Fin des cours	11h35	11h50
APRÈS-MIDI		
Sonnerie	13h25	13h35
Début des cours	13h30	13h40
Récréation	15h	15h10
Fin des cours	16h05	16h15
Demi-journée de congé	Mercredi matin	Mercredi matin

• Pour les élèves de 5H à 8H scolarisés à...

	APROZ /HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ
MATIN	
Sonnerie	8h10
Début des cours	8h15
Récréation	9h45
Fin des cours	11h35
APRÈS-MIDI	
Sonnerie	13h25
Début des cours	13h30
Récréation	15h
Fin des cours	16h05

Les enseignants

Les enseignants titulaires sont indiqués en caractère rouge.

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: **Fournier Danièle** et Bornet Mélanie
- 1H-2H: **Bornet Mélanie**
- L'après-midi, les élèves de 2H sont

regroupés dans la même classe sous la responsabilité de Bornet Mélanie.

Ecole de Haute-Nendaz

- 3H: **Délèze Murielle** et Nogueira Paola
- 4H: **Lang Anne**
- 5H: **Fragnière Julien**

et Charbonnet Manu

- 6H: **Fournier Fabrice** et Lathion Fabienne
- 7H: **Lathion Fabienne** et Fournier Fabrice
- 8H: **Charbonnet Manu**, Bourban Caroline, Hoche pied Ingrid et Fragnière Julien
- Cours AC&M: Conti Francine

- Cours d'appui pédagogique intégré : Darioli Céline
- Cours d'appui pédagogique renforcé : Luisier Barbara
- Soutien pour les élèves allophones : Bourban Caroline
- Etudes dirigées : Bornet Mélanie

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: **Hugo Véronique** et Délèze Patricia
- 1H-2H: **Délèze Patricia** et Hugo Véronique
- L'après-midi, les élèves de 2H sont regroupés dans la même classe sous la responsabilité de Hugo Véronique les lundis, mardis et jeudis et de Délèze Patricia les vendredis.
- 3H: **Glassey Marie-Antoinette** et à déterminer
- 4H: **Clerc Anne** et Nogueira Paola
- 5H: **Theytaz Mélanie** et Filliez Pierre-André
- 5H: **Délèze Marie-Danielle**
- 6H: **Fournier Jeff** et Délèze Murielle
- 7H: **Theytaz Pierre**, Filliez Pierre-André et Theytaz Mélanie
- 8H: **Délèze Samuel** et Bornet Mélanie
- Cours AC&M: Guntern Céline, Hache Laureline et Conti Francine
- Cours d'appui pédagogique intégré: Carruzzo Dessimoz Stéphanie et Darioli Céline

- Cours d'appui pédagogique renforcé: Vaquin Katia
- Etudes dirigées: Theytaz Mélanie

Ecole d'Aproz

- 1H-2H: **Maytain Christelle**
- 3H-4H: **Corbaz-Fournier Emmanuelle** et Pitteloud M-Françoise et Hoche pied Ingrid
- 5H: **Aymon Bastien**
- 6H: **Bornet Alain** et Filliez Pierre-André
- 7H-8H: **Praz Marie-Cécile**, Délèze Fanny, Maytain Christelle et Hoche pied Ingrid
- Cours AC&M: Hache Laureline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Denise
- Soutien pour les élèves allophones: Maytain Christelle
- Etudes dirigées: Maytain Christelle

Ecole de Baar

- 1H-2H: **Fournier Joëlle** et Bonvin Delphine
- 3H-4H: **Lathion Jean-Denis**
- Cours d'appui pédagogique intégré: Carruzzo Dessimoz Stéphanie
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Vaquin Katia

Ecole de Veysonnaz

- 1H-2H: **Bex Fragnière Nathalie** et Fournier Laura
- 3H-4H: **Délèze Janine**,

Fragnière Aude, Fournier Laura et Bex Fragnière Nathalie

- 5H-6H: **Fournier Karyn** et Fragnière Aude
- 7H-8H: **Fournier Jérôme**, Fournier Laura et Guntern Céline
- Cours AC&M: Guntern Céline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Praz Maryline
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Fournier Denise
- Soutien pour les élèves allophones: Fournier Denise
- Etudes dirigées: Fragnière Aude

Catéchèse

Dans les classes primaires, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par :

- Fendrych Nadia
- Palazzo Monique
- Bornet Joëlle
- Fendrych Martin
- Glassey Jean-Philippe
- Roux Félicien



Remarques particulières

- L'organisation des « périodes complémentaires » pour les classes qui en disposent est prévue sous la forme d'enseignement alterné par demi-classe.

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Claudy Bourban, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 00

Horaire des classes

- Matin : 7 h 53 à 11 h 26
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Personnel enseignant titulaire

- 9C01: Blanchard Valérie
- 9C02: Lathion Caroline

- 9C03: Glassey Vinciane
- 10C01: Fournier Yvan
- 10C02: Bagnoud Pierre-Michel
- 10C03: Wicky Michel
- 11C01: Broccard Jacques
- 11C02: Bollin Vincent
- 11C03: Fournier Antoine

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Bagnoud Elodie
- Crettenand Annabelle
- Clerc Benoît
- Fournier Mireille

- Fournier Thomas
- Künzi Christian
- Praz Manu
- Praz Maryline
- Porcellana Muriel
- Verstreppen Sébastien

Enseignement spécialisé

- Fournier Antoine
- Praz Maryline
- Fournier Denise

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Directeur

Bourban Claudy
Tél. prof. : 027 289 58 01
Tél. port. : 078 746 94 44
Adresse mail :
dirco.nendaz@vs.educanet2.ch

Adjoints pour les classes enfantine et primaires

Constantin Marie-Cathy
Tél. prof. : 027 289 58 03
(lundi, mardi et vendredi)
Tél. port. : 079 779 58 42

Fournier Jérôme
Tél. prof. : 027 289 58 03
(mercredi matin)
Tél. port. : 078 751 52 50
Adresse mail :
dirp.nendaz@vs.educanet2.ch

Adjoint pour le cycle d'orientation

Fournier Antoine
Tél. prof. : 027 289 58 02
Tél. port. : 079 295 02 62

Secrétariat

Arona Anne-Marie
Tél. prof. : 027 289 58 02
(lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h)
Adresse mail :
anne-marie.arona@nendaz.org
Une permanence est assurée au cycle
d'orientation le matin de 7 h 30 à 8 h.

Listes d'élèves

Les listes des élèves des classes primaires de Nendaz et du cycle d'orientation seront consultables du lundi 14 août au vendredi 18 août 2017 uniquement sur le site de la commune de Nendaz à l'adresse www.nendaz.org/liste

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à contacter la Direction puis à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle
Tél. prof. : 027 289 58 19 (jeudi)
Adresse mail :
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch



règlement en matière d'absence

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (voir encadré). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3 : DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

1. La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'article 28 de la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962.
2. Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

- Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :
 - par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - par l'inspecteur, de dix à 27 demi-journées de classe effective ;
 - par le département au-delà de 27 demi-journées.
- Les demandes écrites sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.**
- Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
- Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

- En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
- Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.
- Toute absence injustifiée est passible de sanction.

structures d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

L'UAPE le Nend'jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers primaires situées à Aproz (voir encadré), Basse-Nendaz, Haute-Nendaz ainsi qu'une cantine scolaire pour les élèves du Cycle d'orientation. Dès la rentrée prochaine, la structure d'Aproz déménagera dans des locaux flambants neufs et définitifs.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : nathalie.baumgartner@nendaz.org
- Téléphone : 027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12h et 14h).
- Site internet : www.nendaz.org/commune/uape

L'UAPE la Bricoline de Veysonnaz accueille les enfants scolarisés de 6h45 à 18h45 durant toute l'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : labricoline@netplus.ch
- Téléphone : 027 565 94 64
- Site Internet : <http://www.veysonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline>



L'UAPE d'Aproz déménage

Située auparavant dans un pavillon à côté de l'école, l'Unité d'accueil pour les écoliers d'Aproz prendra ses quartiers à la rentrée dans des locaux flambant neufs et définitifs, à côté de la crèche récemment inaugurée (voir page 15) et à proximité de l'EMS Les Vergers. Plusieurs espaces seront définis notamment pour les jeux, pour les repas et pour le bricolage. Avec ce déménagement, l'UAPE gagne en superficie et double ainsi quasiment sa capacité, soit désormais quarante places d'accueil.



Les locaux de la crèche et de l'UAPE d'Aproz sont attendants. Si la crèche accueille déjà des enfants depuis quelques mois, l'UAPE sera meublée au début du mois d'août pour être prête à la rentrée. © Sonia Déléze

orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

Dans ce monde connecté et incertain, les jeunes peinent de plus en plus à se projeter dans un avenir professionnel. La permanence OSP est là pour les y aider.

Durant l'année scolaire 16-17, la permanence OSP a pu remplir son mandat d'information, de conseil et de soutien à la réalisation de projets auprès des élèves du CO et leurs parents grâce à la collaboration fluide avec les enseignants et la direction du CO, grâce aussi aux services de documentation et d'informatique du canton, sans qu'aucune information n'atteindrait son but.

Cette année, en ce qui concerne la transition 1 (le passage de l'école obligatoire vers les formations du secondaire II), il apparaît clairement que la façon de penser son avenir change, tant pour les parents que pour les jeunes. Plus tard est un rêve très doré mais le chemin pour y arriver très flou. Le collège perd de son intérêt aux yeux des bons élèves et l'école de commerce est noyée dans les apprentissages, donc quasi invisible. Il semble que cela fasse profiter l'ECG (Ecole de culture générale) du public intéressé par les études. Les apprentissages

sont aussi sur la sellette car le style des jeunes n'est plus à l'obéissance, les familles plus fragiles et le patronat moins disponible et plus soucieux de faire évoluer son entreprise dans un monde de plus en plus automatisé et connecté (les experts disent « digitalisé »).

Une question qui se pose est de savoir comment tous les maillons de la chaîne éducative se rejoignent pour que, au bout du compte chaque jeune soit à même de comprendre les avantages et les inconvénients de cette hyper connexion dans sa vie et dans son travail. Ce monde digital n'est plus à venir, mais il est déjà partout. Et certaines conséquences sont déjà vécues au quotidien : les messages et autres échanges par le biais des natels sortent les enfants et adolescents de l'influence familiale et sociale traditionnelle. Les effets d'être des consommateurs ciblés sans relâche par la publicité troublent certainement leur perception de la réalité

car ils sont sans grand soutien pour apprendre à en déjouer les pièges et les doubles sens.

Ils sont pourtant tout autant courageux et volontaires que les générations précédentes, mais ils vivent à une époque où l'avenir est incertain, difficile à décrypter et même à imaginer, tant pour eux que pour nous adultes.

Comment faire de nos jeunes de futurs employeurs et employés qualifiés pour les défis inédits qui les attendent. Gageons que le nouveau département qui rassemble économie et formation saura faciliter une fécondation sans précédent et ainsi apporter du sens et des réponses stimulantes à la volonté de comprendre et de savoir pour se situer, s'orienter et s'accomplir dans la société.

www.vs.ch/orientation
et www.orientation.ch

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 52 élèves en fin de scolarité obligatoire, **8** ont décidé de faire une 3^e CO sur place, **3** ont choisi une 3^e en immersion, **1** a opté pour une école privée, **1** envisage un préapprentissage

15 élèves sont inscrits dans les Filières Scolaires Post-obligatoires suivantes :

- 3 élèves : Collège
- 4 élèves : Ecole de culture générale (ECG) à Sion ou bilingue à Sierre
- 8 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) à Sion ou à Brig

5 élèves choisissent un Apprentissage en Ecole de Métier

(CFC avec ou sans matu professionnelle)

- 2 élèves : Ecole de commerce (EC), à Sion
- 1 élève : Ecole professionnelle artisanat et service communautaire, (EPASC) à Châteauneuf
- 2 élèves : Ecole des métiers (EMVs) dans l'école professionnelle technique à Sion

19 élèves préfèrent un Apprentissage dual

(principalement chez un patron, AFP en 2 ans ; CFC 3 ou 4 ans)

- 1 : Agriculteur
- 1 : Assistant en pharmacie
- 1 : Carrossier
- 2 : Cuisinier
- 1 : Employée de commerce
- 1 : Ferblantier
- 2 : Gestionnaire du commerce de détail
- 2 : Installateur électricien
- 1 : Laborantine
- 1 : Mécanicien en maintenance (automobile)
- 2 : Mécanicien sur machines agricoles
- 3 : Menuisier
- 1 : Opérateur de machines automatisées

plan de scolarité 2017-2018

par la commission scolaire

2017

AOÛT	
Lu	7 14 21 28
Ma	1 8 15 22 29
Me	2 9 16 23 30
Je	3 10 17 24 31
Ve	4 11 18 25
Sa	5 12 19 26
Di	6 13 20 27
	* 10

SEPTEMBRE	
	4 11 18 25
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24
	* 19

OCTOBRE	
	2 9 16 23 30
	3 10 17 24 31
	4 11 18 25
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
	* 13.5

NOVEMBRE	
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24
4	11 18 25
5	12 19 26
	* 17

DÉCEMBRE	
	4 11 18 25
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24 31
	* 13.5

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe

Journées école

Demi-journées école

2018

JANVIER	
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24 31
4	11 18 25
5	12 19 26
6	13 20 27
7	14 21 28
	* 16

FÉVRIER	
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22
2	9 16 23
3	10 17 24
4	11 18 25
	* 13.5

MARS	
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24 31
4	11 18 25
	* 18.5

AVRIL	
2	9 16 23 30
3	10 17 24
4	11 18 25
5	12 19 26
6	13 20 27
7	14 21 28
1	8 15 22 29
	* 14.5

MAI	
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24 31
4	11 18 25
5	12 19 26
6	13 20 27
	* 16.5

JUIN	
	4 11 18 25
	5 12 19 26
	6 13 20 27
	7 14 21 28
1	8 15 22 29
2	9 16 23 30
3	10 17 24
	* 14.5

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire

horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Télécabine	0758		1158		1300		1627	
Station	0800		1156		1302		1625	
Village	0805		1151		1308		1620	

*Aucun arrêt intermédiaire

BASSE-NENDAZ / BAAR

	3H-8H	1H-2H						
La Rinde	0753	0825	1154		1308			1634
Saclentse	0757	0830	1157		1312			1637
Sornard	0745	0840	1146		1300			1616
La Poya	0800	0845	1145		1315			1615
Basse-Nendaz (cour)	0805	0850	1140		1325			1610
Condémines	0740	0825	1200		1300			1640
Moralla	0750	0835	1155		1310			1630
Fey	0755	0840	1150		1315			1625
Basse-Nendaz (cour)	0805	0850	1140		1325			1610

	5H-8H	3H-4H	1H-2H						
Baar	0755*	0825	0910	1155	1155	1300	1332	1627	1625
Brignon	0800	0818	0905	1150	1200	1306	1325	1634	1620
Bioleys					1205				
Beuson	0804	0815	0900	1145	1205	1310	1322	1637	1615
Basse-Nendaz	0809		0850	1140	1210	1315		1642	1610

*Arrêt postal devant le Bargeot

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON ET DE COR)

Bieudron	0755		1150		1310		1620	
Cor	0755		1150		1310		1620	
Aproz	0805		1140		1320		1610	

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de circulation.

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↓	↑		↓	↓	↑	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

Baar - Basse-Nendaz

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0715	1205		1305		1705	
Aproz		0725	1152		1320		1647	
Fey		0736	1143		1331		1638	
Basse-Nendaz		0745	1135		1340		1630	

Cor		0705	1155	MERCREDI	1305		1705	
Route de Cor			1150	MERCREDI				
Aproz		0722		MERCREDI	1320		1655	

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Clèbes		0735	1150		1325		1645	
Veysonnaz		0740	1145		1330		1640	
Basse-Nendaz		0750	1135		1340		1630	

à l'école comme autrefois

par Jasmine Ramondt-Fragnière

Les élèves de Veysonnaz de 1H à 8H ont vécu une journée d'école à la montagne, comme autrefois le 5 mai 2017.

Vivre à l'image de nos aïeux. Se confronter à leur quotidien et à leur réalité. Expérimenter leur modèle d'éducation qui dépassait les salles de classe. C'est dans le cadre des mesures en faveur de la jeunesse menées par la commune que des interventions ont également été mises sur pied, depuis 2016, dans des classes de Veysonnaz afin de lancer des réflexions sur le thème du «Vivre à la montagne».

En 2017, afin d'approfondir le sujet, les commissions Scolaire et Culture, Loisirs et Culte ont pris l'initiative de mettre sur pied une journée intergénérationnelle intitulée «Vivre à la montagne, d'hier à aujourd'hui» destinée à l'ensemble des élèves du centre scolaire.

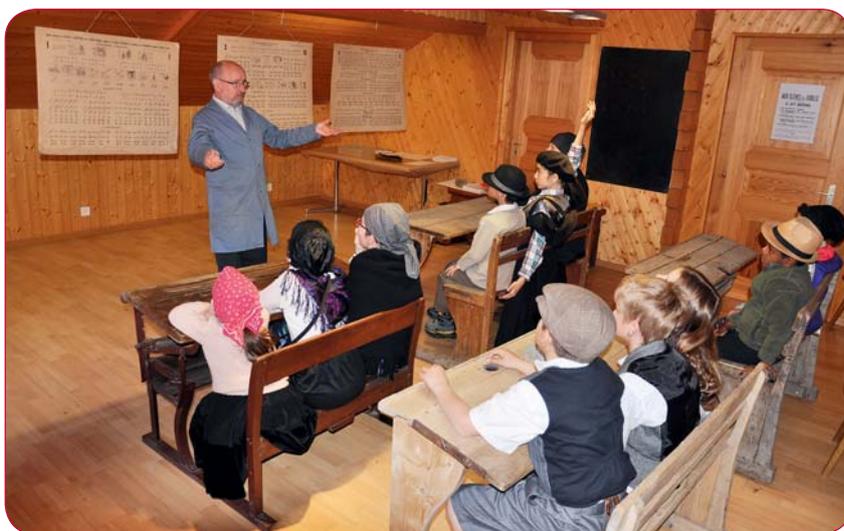
Ainsi, le 5 mai dernier, les élèves de 1H à 8H de Veysonnaz étaient invités à faire un bon en arrière dans le temps. C'est même tout le centre du village qui a vécu ce retour historique ce jour-là. Ecoliers et enseignants avaient revêtu une tenue d'époque ou autre tenue traditionnelle. Six ateliers, d'une durée de 45 minutes chacun, ont pris place à travers les rues et dans les bâtiments. Les élèves, répartis en six groupes de classe d'âge mélangés et accompagnés par un enseignant, ont pu découvrir au fil de la journée différents aspects de la vie à la montagne du temps de nos aïeux.

Pour l'occasion, une ancienne salle de classe a repris sa place sous les combles de la maison communale. Atelier phare de cette journée, les élèves ont ainsi découvert les pratiques pédagogiques en vigueur dans la première moitié du XX^e siècle. Et surtout, ils ont été confrontés à la rigidité d'un certain protocole et à une sévérité qui n'ont plus forcément cours aujourd'hui. L'accueil du maître, la prière du matin et la propreté ont été imposés aux élèves, rangés par banc de trois de toutes classes d'âge confondues. Comme au bon vieux temps.

A cette époque, l'éducation scolaire dépassait les limites de la salle de



Les élèves de Veysonnaz de 1H à 8H ont vécu une journée d'école à la montagne, comme autrefois le 5 mai 2017. © Jean-François Rumak



Sous les combles de la maison communale, l'unique salle de classe a été reconstituée dans le bâtiment l'abritant autrefois pour un plongeon dans le temps garanti. Jean-Daniel Bourban y instaura les pratiques pédagogiques imposées à nos aïeux. © Jean-François Rumak



Les enfants ont testé la lessive «à l'ancienne» au bassin. © Jean-François Rumak

classe et s'adaptait au quotidien rural des familles. Les élèves de notre génération ont eu l'occasion de le comprendre.

Un peu plus loin dans le village, au bassin, ce sont les tâches ménagères et notamment celle de la lessive qui a occupé les écoliers. Plus loin, dans les jardins de l'église, ils ont pu se prêter, avec bonne humeur, aux jeux de loisirs d'époque. Dans le quartier de la Golette, ce sont les contes et légendes qui font l'histoire de Veysonnaz et des environs qui leur étaient murmurés à l'abri d'une grange.

A Tierpeu, ils ont pu se prêter à la traite du bétail et s'atteler à la fabrication de fromage. Finalement, les écoliers ont réfléchi et échangé sur les différentes évolutions qu'a connues notre commune de montagne, passant des activités rurales à une économie touristique, tout en s'interrogeant

sur l'évolution de l'habitat, des transports et de l'espace rural en analysant des photos d'époque et des images actuelles du territoire. Ces différents ateliers étaient animés par des intervenants aînés, ce qui a permis de renforcer le lien intergénérationnel.

A midi, le repas a réuni tous les participants, aînés, écoliers, intervenants et enseignants autour d'une bonne soupe, préparée par les membres des commissions et servie à la salle de gymnastique. Plus de 120 personnes ont partagé ce moment de convivialité. Après le repas, les enfants ont dû trouver, auprès des aînés, les réponses au questionnaire proposé par les enseignants du centre scolaire. Un grand moment de partage, en patouè s'il vous plaît. Dans l'après-midi, les ateliers étaient ouverts à tous les publics.

Ce travail de mémoire essentiel pour appréhender notre quotidien a une

valeur éducative indéniable. La journée a eu un impact très positif auprès des différentes tranches de population qui ont pu y participer, de près ou de loin. Elèves et enseignants, mais également parents et aînés ont été enchantés de la démarche et ce n'est que peu dire. Un résultat qui pourrait encourager les deux commissions concernées à renouveler l'initiative à intervalle de quatre à cinq ans.

Un MERCI particulier à tous les membres de deux commissions, aux enseignants et aux bénévoles qui ont œuvré au succès de cette journée d'exception qui marquera les générations de notre région.

Merci à Veysonnaz-Chroniques pour les photos d'époque et à Jean-François Rumak pour les photos de la journée.



rénovation de la salle d'appui de Veysonnaz

par Jérôme Fournier, adjoint à la Direction des écoles Nendaz-Veysonnaz

L'automne dernier, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés dans la salle d'appui de Veysonnaz.

Du sol au plafond en passant par le mobilier, tout a été revu et réagencé. Située à l'entresol, cette salle accueille les cours d'appui, les cours de soutien et ceux pour allophones. Occupée pour des leçons individuelles ou en petit groupe, il s'agit d'un endroit privilégié pour un grand nombre d'élèves afin d'approfondir certaines matières et bénéficier d'un encadrement particulier. Sa rénovation a apporté luminosité et modernité et les touches colorées du mobilier stimulation pour les usagers de cet espace.



■ Un lieu propice à l'apprentissage. © DR



A l'heure

Durant l'été 2017, les horloges de l'ensemble du bâtiment scolaire de Veysonnaz, salle de gymnastique comprise, ont été remplacées. Le choix s'est à nouveau porté sur des modèles analogiques, pour l'aspect pédagogique de l'apprentissage de la lecture temporelle. L'heure de la rentrée peut sonner.

soirée d'information au P'tit Bec

Avis à tous les parents intéressés, la crèche de Haute-Nendaz organise une séance d'information le mardi 5 septembre 2017, à 19 h 30, dans ses locaux, à la route des Ecluses 71.

Cette soirée est ouverte à tous les parents envisageant de confier leurs enfants à cette structure. L'équipe

éducative présentera la procédure d'inscription ainsi qu'une journée-typique à la crèche. Elle répondra bien volon-

tiers aux questions. Une visite des lieux est également prévue. ■



Rien de mieux qu'un goûter à l'extérieur avec les copains ! © Crèche du P'tit Bec

la nouvelle crèche a été baptisée « Les Grenouilles »

Nendaz compte une deuxième crèche depuis avril dernier : « Les Grenouilles » à Aproz. Elle accueille déjà bon nombre d'enfants, mais quelques places sont encore libres.

Elle vient apporter une solution idéale de garde aux parents du bas de la commune, alors que le P'tit Bec poursuit son activité à Haute-Nendaz. De plus, elle offre des places en nurserie pour les bébés de moins de 18 mois, ce qui répond aujourd'hui à une vraie

demande. Cette structure présente une capacité totale de 10 places en nurserie et de 30 places en crèche.

Vous trouverez plus d'informations et le formulaire d'inscription sur www.nendaz.org/grenouilles ■



La nurserie pour les plus petits. © Sonia Déléze



La crèche pour les enfants de 18 mois à 4 ans. © Sonia Déléze

mon village a une âme

par Mélanie McKrory



La Commune de Nendaz et la commission « Sport Animation et Culture » lancent un appel aux habitants de tous les villages de Nendaz. L'idée ? Imaginer ensemble des projets participatifs.

Il s'agit dans un premier temps de proposer aux habitants de se rencontrer afin d'échanger, de réfléchir ensemble aux besoins dans le village et éventuellement de co-créer un projet. Cela pourrait être un projet de valorisation du village, une intention de l'embellir ou de répondre à un besoin spécifique. La garderie participative de Baar est un exemple de projets en cours.

L'intention tout d'abord est de permettre la rencontre, de créer du lien entre les habitants et de laisser émerger les idées, les intentions, les besoins, les valeurs. Il n'y a pas de projet préétabli, ni de budget spécifique. Tout est à rêver ensemble, puis à créer.

C'est l'occasion de faire connaissance avec ses voisins, de partager et d'expérimenter l'intelligence du groupe et tout le potentiel créatif que chacun a en lui. C'est également l'occasion d'expérimenter une autre forme d'organisation. En effet, pour les groupes qui le souhaitent, il existe une palette d'outils participatifs très utiles que nous présentons volontiers et qui favorisent l'organisation horizontale, sans hiérarchie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du label « Commune en santé » et répond entièrement aux différents objectifs de ce label, créé en 2009 par Promotion Santé Valais en collaboration avec le Centre Alimentation Mouvements. La

Commune de Nendaz a obtenu le label 3 étoiles en 2011 et ce dernier a été renouvelé en 2016.

Organisation

Des soirées d'information seront organisées dans les villages dans lesquels des personnes auront montré de l'intérêt. Des exemples concrets de projets participatifs seront présentés.

Pour toutes les personnes intéressées à mener une réflexion pour leur village, merci de nous contacter à l'adresse suivante : melanie.mckrory@nendaz.org jusqu'au 31 août 2017.

les petits lecteurs découvrent le monde

Les ateliers destinés aux enfants en âge préscolaire reprennent dès la rentrée à la crèche du Ptit Bec à Haute-Nendaz et à la bibliothèque municipale à Basse-Nendaz. Dès décembre 2017, les ateliers seront également proposés à la nouvelle crèche d'Aproz.

Les animatrices ont à cœur de faire découvrir des histoires à ces jeunes enfants mais aussi de partager avec eux des moments riches en échanges (comptines, jeux, goûter). Ces animations ne sont pas exclusivement réservées aux enfants de langue étrangère mais le service de l'intégration encourage les parents et enfants migrants à y participer afin de donner l'occasion aux enfants de se faire à la langue française et de créer des liens avec la population locale avant l'entrée à l'école.

Ces animations sont gratuites et sans inscription !

Renseignements

Cynthia Epiney,
Déléguée régionale à l'intégration,
027 345 37 85,
cynthia.epiney@vetroz.ch



Intégration District de Conthey



Les livres, un moyen de découvrir le monde en s'amusant. © Aline Fournier

Les petits lecteurs découvrent le monde

Animation gratuite entre 9 h 30 et 10 h 30

- Haute-Nendaz – crèche du Ptit Bec :
15 septembre, 13 octobre, 17 novembre
- Basse-Nendaz – bibliothèque du centre scolaire de la Biolette :
4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre
- Aproz – crèche les Grenouilles :
Vendredi 15 décembre

trois « bravo » et deux « au revoir »

Ils franchissent une nouvelle étape importante de leur vie, soit parce qu'ils ont décroché leur CFC, soit parce qu'ils font valoir le droit à la retraite.

Félicitations à Solyanne Déléze, Mélissa Gillioz et Jacques Oggier pour la réussite de leurs examens de fin d'apprentissage en juin dernier. Les deux premières sont ainsi désormais titulaires d'un CFC d'employée de commerce, le troisième d'un CFC d'agent d'exploitation. Nous leur sou-

haitons beaucoup de succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

Après respectivement 18 ans et 36 ans de bons et loyaux services, Jean-Paul Lathion et Martial Glassey nous quittent pour une retraite bien méritée. Jean-Paul Lathion œuvrait

en tant que chef de la section des constructions; Martial Glassey travaillait comme substitut au teneur de cadastre. Nous leur souhaitons d'en profiter pleinement et les remercions chaleureusement pour leur engagement et fidélité.



Jacques Oggier © Sonia Déléze



Mélissa Gillioz © Sonia Déléze



Solyanne Déléze © Sonia Déléze

recherche apprenti(e) méritant(e)



Chaque année, un prix est décerné par la Commune de Nendaz à un(e) apprenti(e) particulièrement méritant(e). Les entreprises ont jusqu'au 30 septembre pour annoncer un candidat.

Qu'est-ce qu'être méritant ?

Il y a plusieurs manières de l'être pour un(e) apprenti(e), soit :

- en démontrant de la motivation, collaboration, autonomie, initiative, ... ;
- en fournissant un effort très important compte tenu de ses ressources ;
- en contribuant significativement à une création (invention, amélioration, œuvre, etc.) ;
- en obtenant d'excellents résultats (examens, concours, distinctions)
- en soutenant significativement un

ou plusieurs collègues apprentis en difficulté.

Qui peut déposer un dossier ?

Toute entreprise prenant en charge des apprentis sur le territoire de la Commune de Nendaz ainsi que toutes les entreprises extérieures qui forment des jeunes domiciliés à Nendaz peuvent annoncer une candidature. Elle se fait sous la forme d'un bref argumentaire du maître d'apprentissage, de l'employeur ou de

l'apprenti(e). Seul impératif : l'envoyer avant le 30 septembre 2017 à Administration communale de Nendaz, route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz.

La commission « Jeunesse et formation professionnelle » sélectionne ensuite un lauréat et soumet sa proposition au Conseil communal pour approbation. Le prix de l'apprenti méritant est remis en fin d'année. Plus d'informations sur www.nendaz.org/apprentimeritant.

l'aide à la famille versée automatiquement

Depuis 2012, la Commune de Nendaz octroie, une fois par année, à chaque famille habitant sur son territoire, 350 francs par enfant de moins de 18 ans.

Aucune démarche n'est nécessaire pour se voir attribuer cette aide. Ceux qui l'ont déjà touchée en 2016 la recevront entre le mois d'octobre et le mois de novembre 2017. Pas besoin de remplir un quelconque formulaire : votre dossier est mis à jour automatiquement ; si vous avez vécu

la naissance d'un nouvel enfant avant le 31 juillet 2017, il sera d'office pris en compte. Une lettre sera envoyée aux nouveaux arrivants pour qu'ils fournissent leurs coordonnées bancaires en vue du versement. En 2017, 623 ménages bénéficient de cette aide. La commune compte 1068 mineurs.

Nouvelles coordonnées bancaires

Si cette aide est versée chaque année de manière automatique, nous vous serions tout de même reconnaissants de nous avvertir si vous avez changé récemment de coordonnées bancaires.

notre Commune est riche en talents

La cérémonie de remise des mérites et distinctions s'est tenue le 5 mai dernier dans la salle de gymnastique d'Aproz. Ils sont nombreux à avoir été récompensés pour leur engagement dans les domaines sportif et culturel.

« Je suis heureuse de constater la grande diversité des talents méritants présents ce soir », s'est réjouie la conseillère communale en charge de la commission « Sport, animation et culture », Patricia Conti Delaloye, lors de cette cérémonie. Deux distinctions culturelles, seize distinctions sportives, un mérite culturel et un mérite spécial ont été attribués.

C'est parce que la culture et le sport sont de formidables moteurs d'intégration et créateurs de lien social qu'il est important d'apporter de la reconnaissance à ceux qui s'y illustrent. « Ce n'est pas la performance pour la performance que nous souhaitons récompenser ici, mais l'investissement de chacun », a expliqué Patricia Conti Delaloye.

Les distinctions sont décernées à qui a décroché de bons résultats l'année



Photo souvenir de toutes les personnes récompensées. © Sonia Délèze

dernière. Une même personne peut donc en cumuler plusieurs au fil des années. Retrouvez ci-dessous la liste de tous les lauréats.

Au contraire, un mérite ne peut être reçu qu'une seule fois. Il vient honorer une carrière, une œuvre ou un engagement particulier. Le Conseil

communal, sur proposition de la commission « Sport, animation et culture » a décidé, cette année d'en décerner deux : l'un aux concepteurs du spectacle « La légende de l'or bleu », l'autre à Alice Follonier pour toutes ses initiatives en faveur des aînés.



Un mérite spécial a été décerné à Alice Follonier (au milieu avec un gilet noir).

© Sonia Délèze



Les trois concepteurs du spectacle « La Légende de l'or bleu » ont reçu un mérite culturel (sur cette photo Jean-François Michelet et Stefan Hort, manque Damien Darioli qui n'a pas pu être présent). © Sonia Délèze

Distinctions sportives

- Métrailler Clément, Escrime
- Vouillamoz Mathieu, Hockey
- HC Sion-Nendaz 4 Vallées, Juniors A, Hockey
- Haechler Ebony et Mariéthoz Julien, Badminton
- BC Nendaz, Equipe Nendaz 3, Badminton
- Haechler Ebony et Charbonnet Eline, Badminton
- Ecole Stepsdanse, Groupe Claquettes, Claquettes
- Glassey Lucie, Ski alpin
- Glassey Mathieu, Ski alpin
- Glassey Maxime, Ski alpin
- Fournier Juliette, Ski alpin
- Fournier Illan, Ski alpin
- Fournier Anna, Athlétisme
- Fournier Catherine, Athlétisme
- VBC Nendaz, Juniors U23, Volleyball
- VBC Nendaz, Equipe F4, Volleyball

Distinctions culturelles

- Fanfare La Concordia
- Délèze Eddy

Mérite culturel

- Damien Darioli, Stefan Hort et Jean-François Michelet

Mérite spécial

- Alice Follonier

logements libres dans la résidence St-Jacques

La résidence St-Jacques abrite plusieurs appartements protégés. Elle se veut également un lieu de vie intergénérationnel et s'ouvre aux couples et familles.

A la recherche d'un lieu d'habitation? N'hésitez pas à venir découvrir ces 2,5 pièces et 3,5 pièces neufs, parfaits à la fois pour nos aînés et des familles avec un enfant. Leur emplacement est idéal, en plein cœur du village de Haute-Nendaz, à proximité d'un arrêt de bus, de l'école, de l'église et d'un petit magasin.

Les loyers sont compris entre 900 et 1200 francs par mois (sans les charges).

Les visites se font sur rendez-vous.
Contact : Pascal Praz, CMS de Nendaz,
027 289 57 44



L'immeuble est flambant neuf à l'intérieur comme à l'extérieur. © Sonia Déléze



■ Certains appartements offrent une très belle vue. © Sonia Déléze



Une grande salle équipée avec une cuisine ainsi qu'une jolie terrasse figurent parmi les parties communes. Les locataires peuvent donc en disposer. © Sonia Déléze

les métiers du tourisme : responsable d'un restaurant d'altitude

Là-haut, à plus de 2000 mètres, le responsable d'un restaurant d'altitude reçoit ses clients dans un cadre extraordinaire. Son but ? Que plaisir des yeux rime avec plaisir des papilles !

A Nendaz, la grande majorité des établissements d'altitude se trouvent entre les mains de NV Remontées mécaniques (NVRM). Leurs responsables sont donc des salariés de cette société. Leur revient la mission de gérer l'établissement de A à Z.

Des tâches très variées

« Le métier comporte de nombreux aspects », souligne Jean-Lucien

Mariéthoz, à la tête du restaurant de Combatseline depuis de nombreuses années. Il cuisine, mais pas seulement. C'est lui qui engage puis manage le personnel. Il s'occupe également de l'élaboration de la carte, des commandes et des relations avec les fournisseurs. « Je ne pensais pas passer autant de temps de ma vie devant un ordinateur, le volet administratif prend de plus en plus de place »,

analyse-t-il. Reste aussi à penser à la décoration, à l'entretien du bâtiment et à d'éventuelles petites rénovations. Bref, l'ennui n'est pas de mise !

Tout se joue en 4 mois

A Combatseline, en hiver, saison où tout se joue car amenant l'immense majorité du chiffre d'affaires, ce sont douze à quinze employés qui sont recrutés. En été, l'établissement

tourne avec 2-3 personnes. « Nous avons de la chance car les pistes ouvrent tôt et restent de bonne qualité jusqu'à la mi-avril. Cette situation s'est encore améliorée avec les derniers investissements de NVRM en matière de canons à neige », se réjouit Jean-Lucien Mariéthoz. Pas de repos en période de boom touristique pour le responsable : il est à son poste sept jours sur sept de la mi-décembre à la mi-avril puis de début juillet à la mi-septembre.

Les défis à relever

Une des grandes difficultés est de recruter du personnel. Jean-Lucien Mariéthoz est heureux d'avoir réussi à fidéliser ses employés qui, pour les trois-quarts reviennent d'année en année. « Je préfère engager des gens du coin, mais peu sont intéressés. Les jeunes, notamment, se détournent des professions de la restauration », regrette-t-il. Faire face à la concurrence, de plus en plus rude dans le secteur touristique, représente également un grand défi. Conséquence directe, les clients deviendraient de plus en plus exigeants. Enfin, les horaires peuvent paraître astreignants. Mais à regarder le verre à

moitié plein, travailler dans un établissement d'altitude a aussi ses avantages : pas de service le soir et de belles vacances entre les saisons, donc du temps pour sa vie privée et ses hobbies. C'est d'ailleurs ce qui a convaincu le responsable du restaurant de Combatseline de choisir ce style de vie qui lui permet de s'occuper de ses vaches de la race d'Hérens, son autre grande passion.

Les qualités requises

Il faut donc être travailleur pour supporter le rythme effréné qu'impose la haute saison. Autre qualité conseillée : avoir le sens du commerce et de la clientèle. « Pour moi, il est important de me souvenir de mes clients. Ils apprécient qu'on les reconnaisse et qu'on ait un petit mot pour eux », explique Jean-Lucien Mariéthoz. Enfin, pour ce dernier, être un local représente un gage d'authenticité. Tout au moins, il est recommandé de bien connaître les alentours et d'aimer la région pour pouvoir répondre aux nombreuses questions des gens de passage.



Jean-Lucien Mariéthoz sur la terrasse du restaurant de Combatseline. © Sonia Déléze

Jean-Lucien Mariéthoz en quelques mots

Son parcours

Jean-Lucien Mariéthoz a effectué son apprentissage au Château de Brignon, à l'époque où il s'agissait d'une bonne table gastronomique. Continuer sur cette voie ou reprendre un établissement en station, il y a pensé. Mais son choix s'est tourné vers un restaurant d'altitude pour pouvoir assouvir en parallèle sa passion pour le bétail. « Ma famille a toujours travaillé la campagne. Je voulais perpétuer cette tradition ». Et d'ajouter : « L'agriculture et le tourisme sont deux des piliers de l'économie nendette. C'est un beau mariage ! »

Son expérience

Il décroche un contrat à durée indéterminée à NVRM, alors Télénendaz, en 1988 en tant que cuisiner. Puis il suit les cours de cafetiers avant de devenir responsable, tour à tour, des restaurants des Chottes de Tortin, du Col des Gentianes et, en 2001, de Combatseline.

Ce qu'il aime dans ce métier

Jean-Lucien Mariéthoz voit bien plus d'avantages que d'inconvénients à son métier : « Je suis émerveillé chaque fois que je regarde dehors. Je me dis qu'en plus je suis payé pour être là. Quelle chance ! » Son message aux jeunes Nendards et Nendettes : « On peut rester vivre et travailler dans sa commune, y gagner correctement sa vie, y fonder une famille, y rencontrer des gens de tout horizon et être heureux ! » Il les encourage donc à suivre la même voie que lui.

Devenir responsable d'un restaurant d'altitude

« L'important c'est d'avoir de la volonté, de la ténacité et de la vigueur », souligne Jean-Lucien Mariéthoz. Ce dernier est en possession d'une patente. Celle-ci s'obtient après la réussite d'un examen ; des cours pour s'y préparer sont proposés mais pas obligatoires. Elle est la preuve qu'une personne dispose des connaissances de base pour la direction d'un établissement d'hébergement ou de restauration, notamment les lois régissant ce domaine, les règles de sécurité et d'hygiène à observer ou encore des principes de gestion. Un CFC de cuisiner dans la poche est évidemment un vrai plus.



le cycle d'orientation en pleine mue

Des travaux conséquents sont prévus au cycle d'orientation de Basse-Nendaz, à la fois dans le bâtiment principal et dans la salle de gymnastique. Ils seront réalisés en deux phases pour des questions d'organisation scolaire.

L'idée est de profiter de la longue trêve estivale des élèves pour avancer un maximum et ainsi ne pas déranger le bon fonctionnement de l'établissement.

En été 2017

La première étape a déjà commencé et se poursuivra jusqu'à la fin septembre. Il s'agit tout d'abord de la remise en conformité du bâtiment principal et de la salle de gymnastique aux normes feu et sécurité. Si de telles modifications n'ont pas un résultat visible pour un œil non averti, elles n'en demeurent pas moins essen-

tielles. Dans ce cadre-là, une seconde sortie de secours doit être créée au fond de la salle de gymnastique avec construction d'un escalier menant sur le chemin qui mène à la cour de l'école. C'est aussi dans ce coin de la cour que seront installées des toilettes publiques. Enfin, de nouveaux vitrages, isolant et laissant passer davantage de lumière, seront posés à la salle de gym.

Mesures provisoires

Pour permettre aux élèves de reprendre les leçons de gymnastique dès la rentrée, une paroi provisoire va

être placée au niveau de la scène qui est déjà démolie, pour séparer la zone « chantier » de la zone dévolue aux cours. Cette paroi sera enlevée à la fin de l'année scolaire.

En été 2018

Durant la deuxième étape, en été 2018, l'isolation intérieure de la salle sera complètement revue, tout comme le système de chauffage. Enfin, le sol sera refait et les engins fixes de gymnastique seront changés. En bref, les élèves bénéficieront alors d'une salle comme neuve. ■

une 5^e carte journalière CFF

La Commune de Nendaz propose depuis ce mois d'août, 5 cartes journalières CFF, au lieu de quatre, au prix exceptionnel de 35 francs.



Les cartes journalières rencontrent un grand succès, c'est pourquoi la Municipalité a choisi d'acquérir une carte supplémentaire par jour, atteignant le maximum possible autorisé par les

CFF pour les Communes de 2'000 à 9'999 habitants. Cette action fait partie du programme élaboré par la commission «Administration générale et développement durable» dans le cadre de la certification «Cité de l'énergie».

Le tarif, lui, n'a pas été changé et il reste ainsi l'un des plus bas pratiqué parmi les collectivités offrant ce service. Pour 35 francs, il est possible de circuler en transports publics dans toute la Suisse de manière illimitée

durant 24 heures. Pour en bénéficier, il n'est pas nécessaire d'être en possession d'un demi-tarif. Il suffit d'être domicilié à Nendaz.

Les réservations s'effectuent pour le mois en cours et le mois suivant (exemple : ouverture de des réservations pour octobre le 1^{er} septembre) par téléphone au 027 289 56 00 ou en ligne sur www.nendaz.org/cartes-cff. ■

ensemble pour faire la fête



La première édition de la Fête interculturelle de Nendaz a eu lieu le 10 juin dernier. Partage et rencontres étaient les maîtres-mots de cet événement haut en couleurs.

Ils habitent Nendaz et viennent d'Allemagne, de Belgique, du Cameroun, de la Croatie, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de la Réunion, de Serbie, de Thaïlande et de Tchéquie. Ils étaient ravis de partager un peu de leur culture par la nourriture, la danse et la musique. La Suisse était également représentée avec la

participation au fourneau à raclette de la Jeunesse nendette et à l'accordéon des Amis de Sonville.

Chaque nation ainsi représentée proposait un stand avec une variété de mets typiques à petit prix pour que les plus gourmands et curieux puissent en déguster plusieurs. Des représen-

tations musicales et folkloriques se sont succédé tout au long de la journée. Des animations pour les enfants ont également été organisées. Le soir, après un spectacle mettant en scène une danse populaire italienne « la Pizzica », tout le monde était invité à participer à un karaoké international.



Tout a commencé par un cortège sur la plaine des Ecluses © Mélanie Mc Krory



Plusieurs groupes ont animé la journée. © Mélanie Mc Krory



A chaque stand, la possibilité de goûter de nouvelles saveurs. © Mélanie Mc Krory



Jolie photo-souvenir. © Mélanie Mc Krory



Les enfants ont écouté des histoires d'ici et d'ailleurs grâce à la bibliothèque qui s'était installée devant la tente. © Mélanie Mc Krory



Un karaoké international a clos la manifestation. © Mélanie Mc Krory

formation gratuite sur la communication interculturelle

Cohabiter région Valais central se réjouit de proposer une formation continue de deux jours sur la communication interculturelle au sein des entreprises destinées aux cadres, RH et managers d'entreprises. Si vous êtes concernés par ce sujet, n'hésitez pas à vous inscrire !

Durant la journée du **jeudi 21 septembre**, des éléments théoriques et des exercices pratiques apporteront de nombreux éléments de réponse sur la question des enjeux qui accompagnent la gestion et l'encadrement d'équipes interculturelles. Vous échangerez sur les techniques de team building à appliquer afin d'impliquer des individus enracinés dans des cultures différentes aujourd'hui devenus plus autonomes.

Pour les modules du **jeudi 28 septembre 2017**, les participants bénéficieront de l'expertise de M. Eric Davoine, professeur ordinaire, Chaire Ressources Humaines et Organisation, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg.

Informations

Lieu de formation : Sierre

Horaire : 8 h30 à 12 h30 et 13 h30 à 17 h30

Nombre de places : 15 personnes maximum

Prix : Offert par Cohabiter région Valais Central



En fin de journée, dès 18 h30, **une table ronde** sur la thématique du management interculturel sera ouverte à un public élargi. Les intervenants donneront leur avis quant à la capacité d'un système entrepreneurial à nouer du lien social dans la durée et à répondre à de fortes attentes de reconnaissance identitaire, culturelle et ethnique d'hommes et de femmes salariés, de différentes nationalités.

Des informations complémentaires seront transmises aux personnes intéressées dans le courant du mois d'août prochain.

Pré réservation et information :

Muriel Perruchoud
Déléguée régionale à l'intégration
3960 Sierre
+41 027 452 02 37
muriel.perruchoud@sierre.ch

crier carton comme les grands

Un loto des enfants est organisé le dimanche 24 septembre, à 16h, par la ludothèque de Nendaz. Attention cette année il a lieu à la salle de gymnastique la Biolette à Basse-Nendaz.

Comme chez les grands, des numéros seront criés, des chiffres sur les cartes tracés, des « coups de sac » nerveusement lancés, des joyeux « cartons » timidement bafouillés ou au contraire presque hurlés. La différence, c'est juste que les lots, surtout des jeux et jouets, seront bien plus rigolos !

Six séries ainsi que deux séries royales seront proposées, pour une durée totale du loto estimée à environ 1 h30 (une petite pause est prévue au milieu). Personne ne repartira les mains vides puisqu'un petit présent de consolation sera donné à chaque participant.



Un loto tout ce qui a plus normal, si ce n'est que les gagnants repartent avec des jouets ! © Lud'Oasis

Lud'Oasis rouvre ses portes le 4 septembre

La ludothèque a pris quelques semaines de vacances durant l'été. Elle ouvrira à nouveau ses portes le 4 septembre 2017. Ses horaires n'ont pas changé : lundi-jeudi-1^{er} mercredi du mois, de 16 h à 18 h30.

nouveau programme Nendaz Sport



Dès la première semaine de septembre, les cours de Nendaz Sport reprendront. Une riche palette d'activités vous est proposée. En voici un aperçu.

Vous recevrez prochainement le programme complet sous forme de tout-ménage. Les monitrices et moniteurs vous attendent et se réjouissent de vous accueillir.

Pour les cours adultes, des cartes Nendaz Sport sont vendues aux guichets de l'Administration communale et de Nendaz Tourisme au prix de CHF 50 pour 10 cours de votre choix. Vous avez ainsi la possibilité de «butiner» d'un cours à l'autre et de découvrir différentes activités.

Le sport scolaire facultatif offre à vos enfants la possibilité de découvrir dif-

férentes activités sportives, sans engagement à long terme. Les activités proposées ont lieu une fois par semaine et comprennent dix cours (excepté les cours de VTT qui se déroulent sur six semaines). La participation aux cours se fait sur inscription. Les enfants recevront le bulletin d'inscription à la rentrée. Le prix d'un cours est de CHF 40 (le cours de natation se monte à CHF 60 et comprend l'entrée à la piscine).

Nendaz Sport recherche des monitrices et moniteurs

Nous recherchons un moniteur ou une monitrice de tennis pour les cours adultes et enfants.

Etes-vous intéressé(e) à fonctionner comme **moniteur / monitrice** dans le cadre de **Nendaz Sport**, en proposant le cas échéant une nouvelle discipline ?

En ce qui concerne les cours pour les adultes, merci de contacter Henri Trolliet au 079 704 31 12 ou par e-mail: hmc.trolliet@netplus.ch.

En ce qui concerne les cours pour les enfants, merci de contacter Anita Stadelmann au 079 324 72 53 ou par e-mail: anstadel@gmail.com.

Programme adultes

Lundi

- 09 h 00 : Pilates, salle du centre sportif
- 10 h 15 : Cours d'initiation au Pilates, salle du centre sportif
- 14 h 15 : Gym punchy, salle du centre sportif
- 19 h 15 : Fitness dames mixte, salle de gym du CO
- 19 h 45 : Body-sculpt abdos-fessiers, salle de gym d'Aproz
- 20 h 15 : Pilates, salle de gym du CO

Mardi

- 09 h 30 : Zumba, fitness, step, toning, salle du centre sportif
- 09 h 30 : Gymnastique pour les aînés, salle de gym de Haute-Nendaz
- 18 h 45 : Kick-boxing, salle du centre sportif
- 19 h 00 : Cirque pour les adultes, salle de gym du CO

Mercredi

- 09 h 00 : Pilates, salle de gym d'Aproz
- 14 h 00 : Gymnastique pour les aînés, salle de gym du CO
- 17 h 30 : Hatha Yoga – relaxation, salle du centre sportif
- 18 h 30 : Initiation à la pétanque, terrain de pétanque des Ecluses
- 18 h 45 : Vinyasa yoga, salle du centre sportif
- 20 h 00 : Hatha Yoga – relaxation, salle du centre sportif
- 20 h 15 : Préparation saison de ski, salle de gym Haute-Nendaz
- 20 h 15 : Zumba fitness, salle de gym du CO

Jeudi

- 10 h 00 : Chi-ball, gym douce, salle de fitness de Haute-Nendaz
- 16 h 30 : Gymnastique pour les aînés, salle de gym d'Aproz
- 20 h 00 : Basket détente, salle de gym d'Aproz

Vendredi

- 09 h 00 : Gymnastique pour les aînés, salle de gym de Fey
- 19 h 00 : Escalade pour tous, mur d'escalade des Iles à Sion
- 19 h 15 : Yoga relaxation, salle de gym d'Aproz

Programme enfants

Lundi

- 17 h 00 : Gym infantine, salle de gym d'Aproz, 1H à 2H
- 17 h 00 : VTT, centre sportif, 4H et 5H
- 17 h 30 : Badminton, salle de gym de la Biolette, 5H à 8H + CO
- 18 h 00 : Polysport, salle de gym Aproz, 3H à 5H

Mardi

- 17 h 00 : VTT, centre sportif, 6H à 8H + CO
- 16 h 45 : Athlétisme, salle de gym de Haute-Nendaz, 3H à 5H
- 17 h 45 : Athlétisme, salle de gym de Haute-Nendaz, 6H à 8H + CO

Mercredi

- 17 h 00 : Gym infantine, salle de gym de la Biolette, 1H et 2H
- 15 h 00 : Zumba kids, salle du centre sportif, 5H à 8H
- 16 h 15 : Yoga, salle du centre sportif, 4H à 6H
- 17 h 00 : Cirque, salle de gym du CO, 3H à 6H
- 17 h 00 : Natation, piscine couverte de Sion, 6H à 8H
- 17 h 00 : Zumba kids, salle de gym d'Aproz, 2H à 4H
- 18 h 00 : Gym aux agrès, salle de gym de Haute-Nendaz, 4H à 8H + CO

Jeudi

- 17 h 00 : Zumba kids, centre sportif de Haute-Nendaz, 2H à 4H
- 17 h 00 : Initiation au vélo, centre sportif, 2H et 3H

Nendaz a bougé

Nendaz a participé à l'édition 2017 de la Suisse bouge du 5 au 13 mai. C'est 607'320 minutes d'effort physique qui ont été enregistrées, un record ! La semaine s'est terminée en apothéose avec des « Jeux sans frontières ».

14 équipes, pour un total de 93 personnes, se sont ainsi retrouvées le samedi 13 mai sur la plaine des Ecluses. Lors de cette journée placée sous les signes du mouvement et de la convivialité, ils ont participé à différents jeux à la fois sportifs et très ludiques tels que « la route de l'impossible », « la pétanque à la piscine », « roulez les bobines » ou « le basket pour les nuls ».

Le comité d'organisation remercie tous les participants pour leur bonne humeur et leur engagement. Merci également à l'ensemble des bénévoles, à Loris Lathion et à son équipe qui ont proposé un délicieux repas durant l'heure de midi ainsi qu'à tous les sponsors.

Quelques photos de ces Jeux sans frontières nendards accompagnent cet article. Retrouvez-en davantage sur www.nendaz.org/bouge

Dans le cadre de la Suisse bouge, et en collaboration avec certaines sociétés et institutions locales, différentes

activités très diversifiées ont été proposées du 5 au 13 mai comme :

- Des dizaines de cours de Nendaz Sport, tous gratuits
- Un après-midi de mouvement partagé entre les pensionnaires du Foyer Ma Vallée et les enfants de la crèche du P'tit Bec
- Un cours de volley du VBC Nendaz ouvert à tous
- Une activité « trottrinettes, parcours d'agilité et jeux » pour les enfants
- Une visite du village de Clèbes avec l'Association de sauvegarde du patrimoine nendard
- Du VTT avec le Club du Jeudi
- Le tournoi de pétanque des jubilés.

Un record grâce aux écoles

Le projet des écoles a permis de faire exploser le record de la Suisse bouge à Nendaz. Tous les élèves ont été exemptés de devoirs durant cette semaine. Ils avaient pour mission de les remplacer par des heures de mouvement, le choix du ou des sports étant libre. Voilà qui a fait bouger toute la famille ! Ils devaient ensuite remettre

un décompte avec nombre de minutes et activités pratiquées. C'est ainsi que 607'320 minutes d'effort physique ont été enregistrées au total, un chiffre près de 10 fois plus élevés que celui des précédentes éditions !



Un grand ballon qui doit entrer dans une petite piscine. © Mélanie McKrory



Le ski, version estivale sur la plaine des Ecluses. © Mélanie McKrory



Du basket revisité en version plus aérienne. © Mélanie McKrory



Les grands gagnants, l'équipe « Les copains ». © Mélanie McKrory



Le bubble foot pour des matchs pas tout à fait comme les autres.

© Mélanie McKrory



Pas d'âge pour être de la partie !

© Mélanie McKrory



Un participant gonflé à bloc !

© Mélanie McKrory



Aux Jeux sans frontières, déguisement vivement conseillé ! © Mélanie McKrory

les rendez-vous du Nînd'Art

A vos agendas, la maison de la culture nendette propose, d'ici la fin de l'année, trois expositions.

Les dessins de Rose Praz

Jusqu'au 13 août, le Nînd'Art présente l'exposition « Son héritage ». Le dessin aura jalonné toute la vie de Rose Praz (1924-2012). Le premier cadeau qu'elle avait désiré, des crayons de couleur, se souvenait-elle, et son dernier geste, tracer avec minutie et décision quelques lignes pour continuer un dessin désormais suspendu.

Tout de suite, le graphite, le fusain, le pastel et l'encre de Chine se sont imposés. Mais c'est petit à petit que Rose Praz a apprivoisé les supports : du bristol désincarné au papier Japon le plus végétal, de la toile écrue à la soie la plus fine. Et souvent des formats extrêmes: le minuscule carnet traité à l'égal du rouleau de cinq mètres.

Rose Praz a prolongé le figuratif en une écriture dessinée de paysages et de récits mentaux. Fleurs en bouquet ou tel arbre réduit à son tronc étouffé de lierre ou des montagnes aux déclivités accusées. En ont émergé des motifs végétaux et minéraux, soit par agrandissement d'un morceau d'écorce, soit par épure d'une paroi rocheuse.

En noir et blanc, en couleur, des conflits et des émotions se sont dessinés de traits en lignes, de points en surfaces, dans un enchevêtrement infiniment détaillé.

Son œuvre, Rose Praz l'a construite comme sa vie : avec constance, avec modestie et avec un sens aigu du tragique.

Horaires : tous les jours sauf le lundi de 16h à 20h

Finissage le 13 août dès 17h avec « Un voyage musical en échos aux tableaux de Rose Praz » par Tristan Blanchet [ténor] et Augustinas Rakauskas [accordéon]

Les photographies du collectif Imago

Du 17 août au 18 septembre, place à un autre art, celui de la photographie

FUSAIN

r P O S E Z



SON HÉRITAGE

VERNISSAGE

29.07.17

DÈS 18H

CULTURE ET PATRIMOINE



LE NÎND'ART

FINISSAGE

13.08.17

DÈS 17H

INFOS AU VERSO

HAUTE-NENDAZ • TOUS LES JOURS SAUF LE LUNDI DE 16H À 20H
WWW.NINDART.CH

ENCRE DE CHINE

TAPISSERIE

avec le collectif Imago. Ce collectif a été formé par d'anciens participants à des cours photo dispensés dans le cadre de l'École Club Migros. Ses membres ont pris l'habitude de se rencontrer pour discuter de manière informelle des images produites, dans un esprit de partage et d'apprentissage continu. De fil en aiguille, un noyau fidèle s'est constitué, rejoint par des amis partageant les mêmes intérêts.

En 2007, après plusieurs expositions, les membres de ce cercle de « faiseurs d'images » ont ressenti le besoin de se

donner une identité : le collectif IMAGO est né. Jusqu'à présent, le collectif Imago s'est plutôt consacré à la photographie descriptive, voire abstraite, produisant des images devant lesquelles le spectateur laisse libre cours à son imaginaire. Formes, lignes, couleurs, architecture, paysages et sujets graphiques sont les thèmes les plus répandus. L'humain est (encore) peu représenté dans ses travaux.

La photographie est une activité solitaire. Si un lien se crée, c'est d'abord entre le photographe et son image. Une fois les photos réalisées, place à

l'échange et au partage. Les images sont montrées lors de rencontres mensuelles, cœur de la vie du collectif IMAGO. Organisées sous forme de présentation d'images ou séries d'images, elles sont le cadre de critiques, autant sur le fond que sur la forme. C'est par cette dynamique créative que chacun trouve son propre style.

Les œuvres du Nend'Artistes

L'association Nend'artistes regroupe des artistes de Nendaz. Ensemble, et chacun dans leur domaine de prédilection, ils présentent une fois par année leurs créations. Rendez-vous au Nind'Art du 15 novembre 2017 au 28 février 2018.

Pour vous tenir informer sur les actualités du Nind'Art, rendez-vous sur le site www.nindart.ch qui est régulièrement mis à jour avec de nouvelles informations sur les expositions et des événements organisés en ses murs.

Retour en photos sur l'exposition «Aller... retour»

Photos et sculptures de Florian Bouvet-Fournier et de Thomas Sarraméda du 17 mars au 2 avril 2017

© Sébastien Martinet



Retour en photos sur l'exposition «52 mots à maux»

Textes et photographies de Nathalie Germanier-Carthoblaz du 5 au 28 mai 2017

© Willy Maury





un rallye électrique de passage à Nendaz

Le Wave Trophy 2017, qui réunit une centaine de véhicules électriques, est passé par Nendaz le 14 juin dernier. Les participants ont chargé leurs batteries sur la plaine des Ecluses avant de passer par l'école de Haute-Nendaz pour saluer les élèves.



En huit jours, les participants ont parcouru 1600 km du Grand Tour of Switzerland choisi comme itinéraire pour cette nouvelle édition, et cela sans la moindre goutte de carburant. Le Wave Trophy est le plus grand rallye électrique du monde.

Des ambassadeurs du «rouler vert»

Les conducteurs ont fait différents arrêts en route, l'objectif de l'événement étant également de sensibiliser le public aux transports écologiques et de promouvoir un mode de vie durable. Nendaz, en tant que Cité de l'Énergie et doté de bornes de recharge depuis quelques mois, a été choisie comme halte officielle pour 24 véhicules. Le «plein d'électricité» a donc été fait sur la plaine des Ecluses grâce à un partenariat avec la SEIC. C'est dans ce cadre que, l'action Bike4Car a été officiellement lancée (voir article ci-contre).



Alors selon vous qui a remporté les suffrages des élèves ? © Sonia Déléze

Le choix des élèves

En fin de matinée, les conducteurs ont parké leur véhicule devant l'église de Haute-Nendaz et les élèves avaient à élire le plus beaux d'entre eux. Ambiance quelque peu révoltée, chacun avait à cœur de défendre son favori. Au final, qui l'a emporté ? La moto aux courbes jaunes ? L'étrange voiture à pédales ? Le véhicule d'un improbable super-héros à la cape

verte et rouge ? La vieille auto au look si rétro ? Le cabriolet rouge ? Et non, les gagnants se sont avérés... les plus bruyants ! Des participants allemands ont en effet conquis le cœur des élèves en diffusant à tue-tête et toutes portes papillon ouvertes des hits de l'été.



■ Les bornes de la Plaine des Ecluses ont été utilisées comme jamais. © Sonia Délèze

Bike4Car : à vous la liberté !

L'action Bike4Car a été relancée à Nendaz le 14 juin dernier, lors du passage du Wave Trophy (voir ci-dessus). Vous avez jusqu'à la fin du mois d'août pour profiter de cette occasion de tester une vie sans voiture mais avec un vélo électrique.

Le principe est simple. Vous vous engagez à ne pas utiliser votre véhicule durant une semaine. Les magasins participants soit, à Nendaz, On The Mountain Outdoor and Rental Store et Premier Alpine Centre, vous prêtent alors un vélo à assistance électrique pour ce laps de temps. Vous recevez également un abonnement test de 4 mois auprès de Mobility Car-sharing si vous le souhaitez.

L'action Bike4Car est organisée dans toute la Suisse par l'association de protection climatique myblueplanet. Cette action fait partie du programme élaboré par la commission « Administration générale et développement durable » dans le cadre de la certification « Cité de l'énergie ». Grâce au soutien de la Commune de Nendaz, les prêts sont gratuits dans les deux commerces précités. Une caution peut

néanmoins être demandée. Elle est remboursée au moment de la restitution du vélo en parfait état.

Plus d'informations et réservation d'un vélo sur le site www.bike4car.ch.

BIKE4CAR.CH

Echange ta voiture contre un e-bike pendant une semaine.





suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

l'affaire est dans le sac !

La Commune de Nendaz compte 584 chiens. A tous leurs heureux propriétaires, la police municipale rappelle qu'il est important de ramasser les crottes de leurs petits protégés pour le bien tous, du randonneur aux paysans en passant par le bétail.

Il a été constaté que de nombreuses déjections canines étaient laissées sur et aux abords des chemins et des routes. Voilà un comportement d'une grande incivilité qui pose concrètement plusieurs problèmes :

- Irrespect des autres promeneurs qui risquent de glisser sur une crotte ce

qui n'est ni agréable ni, contrairement à la croyance populaire, facteur de chance

- Irrespect des familles qui souhaitent pique-niquer dans un environnement sain et propre
- Irrespect de nos magnifiques paysages qui méritent bien un minimum

d'attention

- Irrespect pour le bétail qui, en ingérant des excréments, peut contracter diverses maladies et, pour les vaches porteuses, qui risquent ce faisant une fausse-couche
- Irrespect du travail des agriculteurs qui entretiennent les champs.

La solution

Des poubelles et des distributeurs de sacs à crottes sont disposés de manière stratégique, au croisement de chemins ou en début et fin de balades. On en trouve aussi dans les villages à proximité des moloks et des poubelles publiques.

La police effectue régulièrement des patrouilles pédestres ou à vélo dans les zones sensibles à cette problématique. «Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur la voie publique et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet», comme le souligne le règlement communal de police (*voir ci-contre les articles y relatifs*). En cas de non-observation de cette prescription, ils sont amendables et leur compagnon à quatre pattes peut être placé, dans les cas de récidives, en fourrière.



ZÉRO CROTTE

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC!
CLEAN-UP-AKTION!
CLEANUP ACTION!

Merci de garder votre chien en laisse
et de ramasser ses crottes.

Herzlichen Dank, dass Sie Ihren Hund an
der Leine führen und den Hundekot einsammeln.

Thank you for keeping your dog on a lead
and picking up your dog's droppings.

Police des animaux

Art. 26

Généralité

1. Les détenteurs d'animaux doivent prendre toutes mesures utiles pour éviter qu'ils ne troublent la tranquillité ou l'ordre ou qu'ils ne portent atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou à la propreté dans les domaines tant privé que public. Demeurent réservées les dispositions légales sur la protection des eaux relatives à l'entreposage des engrais de ferme qui doivent être stockés dans une fosse étanche et suffisamment dimensionnée.

L'Autorité communale peut notamment ordonner toutes mesures particulières pour empêcher un animal de

- troubler la tranquillité publique par ses cris,
- importuner autrui,
- créer un danger pour la circulation générale,
- porter atteinte à la sécurité privée ou publique,
- porter atteinte à l'hygiène.

En cas de danger imminent, tout animal peut être abattu immédiatement.

Sont applicables par analogie les dispositions de la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la protection des animaux.

Art. 27

Chien

2. Tout chien âgé de plus de six mois doit être en possession de la médaille officielle.

Sans décision contraire de l'Autorité, les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur des localités et être sous contrôle en dehors de celles-ci.

Les chiens qualifiés de dangereux ou de potentiellement dangereux selon la liste édictée par le Conseil d'Etat doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors de la sphère privée.

Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur la voie publique et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet.

L'Autorité peut interdire l'accès des chiens à certains lieux publics lorsque leur présence est de nature à porter atteinte à l'ordre, à la sécurité, à l'hygiène ou à la santé.

Tout chien errant sera mis en fourrière.

Art. 28

Fourrière

3. En cas de non-respect des prescriptions du présent Règlement, l'animal peut être mis en fourrière, sans préjudice de l'amende et des frais.

Le propriétaire peut, dans un délai de six jours, en reprendre possession contre paiement de tous les frais qui en ont résulté. La restitution est subordonnée à la condition que les ordres reçus soient exécutés. Si l'animal ne peut être restitué, il sera placé ou abattu sans indemnité.



agenda 2017

Festival international de guitare classique

Tous les vendredis jusqu'au 18 août à la chapelle du Bleusy

Marché nendard

tous les mercredis jusqu'au 23 août (sauf le 2 août), de 15h à 22h, à Haute-Nendaz

Sunrise Mont-Fort

tous les jeudis matin jusqu'au 17 août

Sunset Plan-du-Fou

tous les samedis jusqu'au 19 août

Tournoi de foot et ballons party

le vendredi 11 août au stade de foot du FC Aproz

Tournoi de beach-volley

le samedi 12 août de 9h à 18h au centre sportif à Haute-Nendaz

Voyage musical en écho aux tableaux de Rose Praz

le dimanche 13 août dès 17h au Nînd'Art

Tournoi populaire de pétanque

le mardi 15 août à Siviez

Grand Raid BCVs

le samedi 19 août

Nendaz Trail

le samedi 26 août, départ sur la plaine des Ecluses

Balade des Divins Gourmands

le samedi 2 septembre à Haute-Nendaz

Désalpe de Siviez

le samedi 9 septembre descente des vaches des de alpages de Siviez, Tortin, Novelty, Combatseline et de la Combyre

Festi'Sarclentz

le samedi 16 septembre, dans le village de Saclentse

Fête patronale d'Aproz

le dimanche 24 septembre, messe à l'église d'Aproz, suivie d'un repas à la salle de gym

Rallye International du Valais

le vendredi 27 octobre, sur les routes nendettes

Spectacle Chanson de la Montagne

le vendredi 27 octobre à 20h15 et le samedi 28 octobre à 19h à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Concert Ej'Ecochyoëü

le samedi 11 novembre à 20h à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Chants de Noël

le dimanche 24 décembre à Haute-Nendaz

Noël des enfants

le lundi 25 décembre au centre sportif à Haute-Nendaz

Show de la St-Sylvestre

le dimanche 31 décembre au fond de la télécabine de Tracouet

Lotos 2017

- 24.09.17 Loto des enfants à 16h à la Biolette à Basse-Nendaz
- 08.10.17 Eglise de Haute-Nendaz à 17h30 à la salle polyvalente de Haute-Nendaz
- 15.10.17 Centre médico-social à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 22.10.17 FC Aproz à 17h30 à la salle de gym d'Aproz
- 29.10.17 La Caecilia à 17h30 à la salle de gym de Fey
- 05.11.17 La Davidica à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 12.11.17 Ski-club Arpettaz à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 19.11.17 Rosablanc à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 26.11.17 Hospitaliers de Lourdes à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 03.12.17 Chœur St-Michel à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz
- 10.12.17 Eglise d'Aproz à 17h30 à la salle de gym d'Aproz
- 17.12.17 FC Nendaz-Printse à 17h30 à la Biolette à Basse-Nendaz



mémento

Administration communale

Ouverture du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 73
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population 027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Edilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS (bureau au Foyer Ma Vallée)

Pascal Praz, agent local

027 289 57 44

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)

Bibliothèque communale

Au centre de la Biolette

027 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi de 15 h à 19 h

Mercredi de 14 h à 19 h

Jeudi de 15 h à 19 h

Vendredi de 15 h à 19 h

Samedi de 9 h à 12 h

Horaire d'été jusqu'à la rentrée :

Mercredi de 14 h à 19 h

Samedi de 9 h à 12 h

Ludothèque

Au centre de la Biolette

027 289 58 35

Lundi, jeudi et le 1^{er} mercredi du mois de 16 h à 18 h 30

Centre médico-social

027 289 57 12

Permanences :

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

- Service infirmier : 027 289 57 16
Les jours ouvrables de 13 h 30 à 14 h 30
- Consultation parent-enfant : 027 289 57 41 (sur rendez-vous)
- Service d'aide familiale : 027 289 57 15
Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 15 h 30

Route de Nendaz 365

Basse-Nendaz

- Assistance sociale : 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA

(Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46

Les mardis et jeudis

de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

SOC

Service officielle de curatelle

027 289 57 48 et 027 289 57 49

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique :

les mardis et jeudis de 9 h à 11 h

Direction des écoles

Claudy Bourban

027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique intercommunal S.A.

A Vernayaz 027 763 14 11

Etat civil

A Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,

commandant des pompiers

079 608 07 13 / Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

A Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

A Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président

Francis Dumas

027 289 56 09 ou 079 221 07 23

Ramona

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

Martial Kohli 079 695 19 40